

**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
en date du 02 septembre 2014**

**Absents excusés :** Stéphanie BECHU-MIRAT , Pascal MOURIGAL ( 1 pouvoir Alexandre TRONCHE ) Britta BERGEAL-MUHLHAUSEN , Marcel MAFFIOLETTI.

Secrétaire de séance : Florence MOURIGAL

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité.**

**2. Décision du maire :**

Le Maire rend compte de la décision n° 4 prise dans le cadre de la délégation consentie par le conseil municipal :

N° 4 .2014

**Objet : Réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 550000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de construction d'une salle multi-activités à Meyssac**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2122.22 pour les communes,

Vu la délégation rendue exécutoire du conseil municipal accordée au Maire en date du 7 avril 2014 visée par la Sous-Préfecture à la date du 09 avril 2014 complétée par la délibération du 29 juillet 2014,

Vu l'accord de principe donné sur le prêt de la CDC en date du 23 juillet 2014  
Le Maire de MEYSSAC  
DECIDE

De contracter auprès de la Caisse des Dépôts un contrat de prêt composé d'une ligne de prêt d'un montant de 550 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : prioritaire

Typologie Gissler : 1 A

Commission d'instruction : 0.06 % ( 6 points de base ) du montant du prêt

De signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demandes de réalisation des fonds.

**3. Décision modificative budget général :**

Cette décision concerne le réajustement des crédits sur l'opération d'aménagement

de la traverse de la Foucherie :

**Dépenses :**

Art 2313.184 : ~14600.00 €

Article 2315.185 : +31700.00 €

Total : 17100.00 €

**Recettes :**

Art 1321.185 : +11500.00 €

Art 1323.185 : +2100.00 €

Art 238.185 : +3500.00

Total : 17100.00 €

La décision modificative présentée s'équilibre en « ponctionnant » 14600.00 € sur le programme salle multi-activités, et en ouvrant des crédits à hauteur de 11500.00 € ( amendes de police ) 2100.00 € ( subvention CG éclairage public ) 3500.00 ( avance consentie dans le cadre du marché de travaux ).

La décision modificative présentée est adoptée à l'unanimité.

**4. Admissions en non-valeur :**

Monsieur le maire présente aux élus des demandes d'admission en non-valeur concernant d'une part des produits du budget général et d'autre part des produits du budget assainissement :

Il rappelle que ces demandes d'admission en non-valeur sont présentées par le comptable public alors qu'il a mis en œuvre tous les moyens en sa possession permettant le recouvrement des sommes dues et que les démarches entreprises n'ont pas permis la récupération des sommes dues :

**Budget général :**

Exercice 2011 : titre 1321 montant 38.35 €

Exercice 2013 : titre 308 : montant 8.04 €

Exercice 2011 : titre 40 : montant 5.01 €

Exercice 2011 : titre 137 : montant 39.00 €

Exercice 2011 : titre 205 : montant 21.96 €

Exercice 2010 : titre 249 montant 16.80 €

Exercice 2010 : titre 651 montant 16.80 €

Exercice 2010 : titre 857 montant 16.80 €

Exercice 2010 : titre 1278 : montant 16.80 €

**Budget assainissement :**

Exercice 2011 : titre 295 montant 119.71 €

Exercice 2012 : titre 320 montant 131.36 €

Exercice 2011 : titre 383 montant 65.99 €

Exercice 2012 : titre 160 montant 33.83 €

Exercice 2012 : titre 1.1 montant 505.99 €

Exercice 2012 : titre 1.2 montant 127.58 €

Le conseil municipal après délibération, décide à l'unanimité de prononcer

l'admission en non-valeur des sommes présentées.  
Les crédits sont prévus aux budgets 2014.

#### **5. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau année 2013 syndicat des eaux de Roche de Vic :**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2013.

Il remet à chacun des élus un exemplaire du rapport annuel faisant apparaître les indicateurs financiers et techniques du service.

#### **6. Transport des élèves dans le cadre de la natation scolaire :**

En raison du transfert de l'activité natation scolaire à la communauté de communes des villages du midi corrézien , chaque commune doit prendre en charge la dépense afférente au transport des enfants des écoles maternelles et primaires dans le cadre de la natation scolaire. La facture s'élève à un montant de 1440.00 € .

Le conseil municipal , à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec le transporteur Cars Quercy Corrèze.

#### **7. Location des logements, garages communaux et chambres meublées :**

Monsieur le Maire indique que la collectivité dispose de logements, chambres meublées et garages communaux .

Les biens concernés par la location sont les suivants :

- 4 logements situés dans l'enceinte du groupe scolaire
- 3 chambres meublées situées au-dessus du bureau de Poste
- 4 garages situés en rez-de chaussée du bureau de Poste
- 1 logement situé à l'étage du centre des finances publiques.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer les contrats de bail et tout document nécessaire à la location de ces biens communaux.

Le logement devenu vacant de la trésorerie a fait l'objet d'une visite par les élus.

Composition de l'appartement :

5 chambres 1 cuisine 1 salle de bains 1 jardin et 1 cave.

Du fait de la mitoyenneté avec les bureaux de la trésorerie, des aménagements sont nécessaires ( mise en place d'une porte sécurisée, séparation de la cave pour isoler la partie cave de la partie compteur ).

Le montant du loyer versé par la DGFIP s'élève à 710 € .

Les élus proposent un montant de loyer à 650 € incluant la mise à disposition du garage situé route de Beaulieu.

La réalisation d'un diagnostic est obligatoire. Une consultation de plusieurs bureaux de contrôle sera effectuée.

#### **8. Questions diverses :**

**Ecole :**

- Effectif rentrée scolaire : 80 en maternelle, 71 élèves au primaire
- Arrivée de Amélie Pieres nouvelle directrice à l'école primaire en remplacement de Nadine Chassain
- Sabine Verdier est nommée à l'école maternelle en remplacement de Mme

- Domingo qui rejoint l'école primaire.
- Les activités péri-scolaires redémarrent. Le budget de l'année précédente pour le péri-scolaire s'élève à 19000.00 €. L'Etat verse une allocation de 50 € par enfant.
  - Des travaux ont été effectués pendant la période de vacances dans la salle de Mme Gente, les toilettes ont été refaites au primaire.

#### **Salle multi-activités :**

Etat d'avancement : la charpente est posée, la couverture doit être réalisée pour le 15 septembre. Le bâtiment sera clos au 30 septembre.

Les choix de coloris pour le carrelage sont à valider.

Le CD 14 sera coupé pendant deux jours pour permettre le raccordement électrique du bâtiment. Le fonçage initialement prévu n'a pu être réalisé en raison de la présence de nombreux câbles de réseaux en souterrain.

Il conviendra de réfléchir à l'aménagement du parking dès que l'entreprise Pouzol aura réalisé la plateforme.

#### **Travaux à la Foucherie :**

Etat d'avancement : les tampons sont en cours de relève. Il reste du marquage au sol à réaliser et la pose de panneaux de signalétique.

Certaines boîtes de tampons sont bruyantes, il sera demandé à l'entreprise de les remplacer.

#### **Point sur les festivités :**

Marchés nocturnes : Trois des quatre marchés ont bénéficié de conditions météo favorables. Proposition faite pour changer la date du 3<sup>ème</sup> marché qui est trop près du week-end de la fête et éventuellement aussi modifier le jour des marchés nocturnes ( les théâtrales de Collonges ont lieu le mardi ).

#### **Manifestations à venir :**

- Foire primée couplée avec celle de Sainte Croix le 12 septembre
- Festival Terra Mano et foire bio les 13 et 14 septembre 2014 organisés par l'association des commerçants et artisans et l'office de tourisme
- 28 septembre : accueil des anciens de la musique d'Algérie ( organisation d'un pot et achat d'une gerbe).
- Elections sénatoriales : elles auront lieu le dimanche 28 septembre
- Pot d'accueil pour les nouveaux arrivants le 18 octobre 2014

#### **Communauté de communes :**

Christophe CARON fait part de la réflexion qui est menée sur l'organisation des offices de tourisme et sur le devenir de la communauté de communes à l'horizon 2016 dans le cadre du projet de loi de réforme des collectivités territoriales.

En ce qui concerne la communauté de communes, deux options sont à l'étude : regroupement des 3 communautés de communes de Beaulieu Beynat Meyssac en une seule ou la création d'une communauté de communes à l'échelle du pays.

Les études financières sont en cours pour la prise de décision.

#### **Réorganisation des offices de tourisme :**

Actuellement, on dénombre 5 offices de tourisme sur BBM, Argentat et la

Xaintrie. Le projet à l'étude consistait à créer un EPIC ( établissement public à caractère industriel et commercial ) afin de centraliser les moyens.  
Les élus communautaires projettent de regrouper le territoire du Pays vallée de la Dordogne Corrézienne et du syndicat de la vallée de la Dordogne ( Lot ) au sein d'un office de tourisme commun.

**Travaux de restructuration de Meys-Soins :**

Les travaux vont démarrer pour une période de 8 mois à compter septembre 2014. En attendant , le service sera hébergé dans les locaux de la maison du Département au clos joli.

**Village de vacances :** La deuxième tranche de travaux va démarrer en novembre 2014.

**Divers :** La grange, propriété de la commune située à côté de Meyssac Viandes, avait fait l'objet d'une estimation de France Domaine il y a quelques années. Des acheteurs potentiels s'étaient manifestés mais sans avoir donné suite à leur proposition d'achat.

Il est proposé de recontacter les personnes qui avaient fait une offre d'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.